



Normes de sécurité d'un logement: aérations et compteur électrique

Par **charlines**, le **07/07/2009** à **18:14**

Bonjour,

déjà je vous remercie d'avance si quelqu'un pouvait me répondre;voici mon problème:je viens de signer mon bail ,durant l'état des lieux je me suis aperçue qu'il y avait beaucoup de choses qui ne convenaient pas en voici la liste détaillée: -4 vélux qui ne s'ouvrent pas ;- pas de VMC pourtant c'est le chauffage électrique ; pas de grille d'aérations naturelles aux fenêtres ;- mon compteur électrique se trouve à l'intérieur d' un commerce situé au rez de chaussé de l'immeuble ;- pas de boîte aux lettres ; -concernant les wc et la salle de bain il n'y a aucune aération pas de fenêtre pas de grille d'aération pas de vmc; tout ceci a été mentionné sur l'état des lieux mais rien ne bouge

que dois-je faire , je suis vraiment perdue je viens d'avoir erdf au téléphone qui m'ont dit qu'il devait faire passer un technicien car le compteur est de 18KWh il faut que je régle la facture pour le faire passer à 9 KWh

par contre que le compteur électrique se situe dans un commerce , erdf celà ne les perturbe pas vraiment.

aidez-moi je vous en supplie

mille merci d'avance à la personne qui pourra m'aiguiller